

Avis d'exclusion

Date :

Cher Parent,

L'avis ci-joint indique que votre enfant n'est actuellement pas en conformité avec la Loi du Wisconsin sur la vaccination des élèves. Par conséquent, il ou elle sera exclu(e) de cette école le

Pour que votre enfant puisse rester à l'école ou y retourner après l'exclusion, vous devez faire l'une des choses suivantes :

- (1) Fournir à cette école la date (mois, jour et année) du ou des vaccins requis, soit à partir du dossier médical de votre enfant, soit à partir du [Registre de vaccination du Wisconsin](#). Les exceptions au vaccin contre la varicelle ne seront acceptées que si un médecin, un assistant ou une infirmière praticienne atteste que l'élève a déjà eu la varicelle et signe le Formulaire de vaccination de l'élève ([Formulaire DHS Form 04020L](#)). Une preuve de laboratoire d'immunité est aussi acceptable pour les maladies suivantes : rougeole, oreillons, rubéole, hépatite B et varicelle.

OU

- (2) Demander une dispense.

Utilisez le formulaire Dossier de vaccination de l'élève ci-joint pour fournir les informations décrites ci-dessus.

La Loi sur la vaccination au Wisconsin a été adoptée pour protéger tous les enfants contre les maladies évitables par la vaccination. Cette loi exige que les écoles publiques situées dans des districts scolaires ayant un taux de conformité inférieur à 99 % excluent les élèves non conformes de la maternelle à la cinquième année (CM2). Elle s'applique également aux écoles privées. Les écoles privées ayant un taux de conformité inférieur à 99 % doivent aussi exclure les élèves non conformes de la maternelle à la cinquième année (CM2). Un élève non conforme est un élève qui est « en retard » pour un ou plusieurs vaccins requis, qui n'a aucun dossier de vaccination dans le fichier de l'école et qui n'a pas de dispense enregistrée.

Merci pour votre coopération.